

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES  
SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2010**

**L'an deux mil dix et le neuf décembre à 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire**

**PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Serge WATTEEUW, Franck SARRE, Philippe ALLAERT, Sandra AUDRAN, Jean-Pierre DELEFORGE, Olivier DELEVOYE, Christelle DESCAMPS, Marie FOUTRY, Alain HAVERBEQUE, Thierry HERMAN, Jean-Marie PETIT.**

**Jean BEAREE        donne pouvoir à        Alain DUTHOIT**

**NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 13 membres en exercice**

**DATE DE CONVOCATION : 1<sup>er</sup> décembre 2010**

**DATE AFFICHAGE : 1<sup>er</sup> décembre 2010**

**SECRÉTAIRE : Christelle DESCAMPS est désignée secrétaire de séance**

**1 – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU**

Le Compte rendu de la réunion du 21 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité.

**2 – AVENANT N°1 AVEC LA SOCIÉTÉ A2GDI : EXTENSION GROUPE SCOLAIRE**

Lors de la consultation des entreprises, s'est posée la question de la nécessité de mettre des achelets pour soutenir la charpente en bois, l'acte d'engagement ayant été signé sans cette dépense obligatoire. M. le Maire explique qu'il y a lieu de faire un avenant pour prendre en compte ces travaux supplémentaires d'un montant de 1680 € H.T.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, autorise M. le Maire à signer cet avenant.

**3 – BAIL PORTIONS MÉNAGÈRES**

M. le Maire explique que les terres de la commune n'ont jamais fait l'objet d'un bail écrit et il est nécessaire de faire un contrat de bail pour chaque locataire. Il donne lecture des différentes propriétés louées aux fermiers et aux particuliers et demande à l'assemblée de l'autoriser à signer les baux de terre communale pour ces personnes. Cette proposition reçoit l'accord de la commune.

**4 – INDEMNITÉ DU PERCEPTEUR**

M. le Maire précise que le receveur peut bénéficier d'une indemnité de conseil établit conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, cette indemnité s'élève à 412,35 € brut soit 376,26 € net.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer l'indemnité de conseil au percepteur pour un montant de 412,35 € brut.

**5– ASTREINTES**

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent doit être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que le déplacement aller retour sur le lieu de travail.

M. le Maire propose la mise en place, pour Guillaume WACQUIER adjoint technique, de périodes d'astreintes lors des locations de salles qui nécessiteraient des interventions urgentes. Il explique que l'astreinte est surtout nécessaire le samedi principalement pour les locations de salle. Il explique les aspects financiers de ces astreintes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- charge le maire de rémunérer les périodes d'astreintes ainsi définies conformément aux textes en vigueur sur la base de l'indemnité prévue pour le samedi
- autorise le maire à prendre et à signer tout acte y afférent

## **6- IAT et IFTS**

M. le Maire propose d'attribuer l'IAT (indemnité d'administration et de technicité) aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

<b>Filière</b>	<b>Grade</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Montant moyen référence</b>
Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	449.28 €
Animation	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	449.28 €
México-sociale	Assistante technique	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	464.30 €

Les taux moyens retenus par l'assemblée sont, conformément aux dispositions en vigueur, indexés sur la valeur du point fonction publique. Ils seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

De plus, M. le Maire propose d'attribuer l'IFTS (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

<b>Filière</b>	<b>Grade</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Montant moyen référence</b>
Administrative	Rédacteur	Rédacteur chef	857.82 €

Le Conseil Municipal, après discussion sur les modalités d'application, à l'unanimité, décide d'attribuer un coefficient de 2 au montant de référence de ces indemnités des tableaux ci-dessus.

## **7 - DÉCISION MODIFICATIVE**

Pour permettre l'attribution de ces indemnités, il y a lieu de prendre une décision modificative comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D – 61523 – entretiens voies et réseaux	800 €	
D – 6288 – autre services extérieurs	9000 €	
D – 6411 – personnel titulaire		9800 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'apporter ces modifications.

## **8- CARTE CADEAU PERSONNEL COMMUNAL**

A l'occasion des fêtes de fin d'année, Monsieur le Maire propose d'offrir un bon d'achat à tous les membres du personnel communal.

Après discussion sur le montant à attribuer, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'attribuer un bon d'achat de 100 € aux membres du personnel pour les fêtes de Noël.

## **9- DÉPLACEMENT LIMITE AGGLOMÉRATION ROUTE DE COBRIEUX**

Suite aux travaux d'aménagement de la route de Cobrieux et à la mise en place d'un rétrécissement avec passage prioritaire et alterné ainsi que d'une zone 30, il y a lieu de déplacer le panneau d'agglomération « BOURGHELLES » de 140 mètres par rapport à son emplacement actuel et ce en allant vers Cobrieux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le déplacement du panneau d'agglomération.

## **10- TRAVAUX DE VIABILITÉ**

M. le Maire explique qu'il a reçu une demande du propriétaire du futur lotissement « Domaine des Aulnois » pour participer financièrement aux travaux de viabilité. Cette demande étant motivée par le fait que la commune est également propriétaire à cet endroit d'un terrain constructible de 6000 m<sup>2</sup>. Il précise que NOREADE, pour les travaux d'assainissement, a prévu de réaliser les travaux pour un montant de plus de 40.000 €. Cette opération sera en partie couverte par une participation de 1.200 € par construction. Il reste à couvrir les travaux d'apport d'eau potable et de branchement EDF et de téléphonie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se positionne favorablement à une possible participation.

## **11 – REVÊTEMENT RUE JEAN JAURÈS**

Suite à la dégradation de la route rue Jaurès, des entreprises ont été consultées pour faire un revêtement neuf et M. le Maire donne lecture des différents devis :

- Entreprise DELOBELLE : 17687 € H.T pour 890 m<sup>2</sup> soit 19,87 € / m<sup>2</sup>
- Entreprise COLAS : 18789 € H.T. pour 683 m<sup>2</sup> soit 27,51 € / m<sup>2</sup>
- Entreprise VATP : 37466 € H.T. pour 1400 m<sup>2</sup> soit 26,76 € / m<sup>2</sup>
- Entreprise EIFFAGE : 16692,00 € H.T. pour 985 m<sup>2</sup> soit 16,95 € / m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose de retenir la société EIFFAGE car économiquement la plus avantageuse.

## **12 – DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE CLASSES TRANSPLANTÉES**

M. le Maire explique qu'une délibération modificative doit être prise pour le projet de la classe de découverte. M. FALLET a remis un nouvel état des coûts du voyage suite à une diminution du nombre d'enfants inscrits au voyage.

M. le Maire donne lecture du budget rectifié qui s'élève à 22 277 € pour 47 enfants partants. L'amicale laïque participant au projet à hauteur de 4 746 €, il reste 17 531 € à répartir entre la famille et la commune.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de participer à hauteur de 50% du montant restant soit une participation de 8765,50 € par enfant pour un total de 8765,50 €.

## **13 – EXAMEN DU RÉSULTAT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE SUR LES RÉVISIONS ET MODIFICATIONS DE PLU**

La concertation a débuté le 8 novembre et s'est terminée le 8 décembre 2010. M. le Maire explique qu'il y a eu 10 interventions et donne lecture des remarques faites sur le cahier destiné à cet effet.

En résumé, les remarques portent sur quatre points :

- *Aménagement du chemin allant de la Boulangerie au Stade*

Ces remarques ne sont pas recevables car elles ne portent pas sur les dossiers présentés. Cette réserve a été positionnée lors de la révision du PLU en 2007, néanmoins une explication sera apportée aux intervenants.

- *Modification du tracé de la réserve 1 « création d'un cheminement piétons » qui longe le Riez derrière les habitations de la rue Molhant*

Ces remarques sont tout à fait recevables et relèvent de la révision actuelle

Pour ces deux points, toutes ces personnes seront reçues et une explication sera donnée à chacun sur leurs remarques ou questions.

- *Modification de l'article 3.II des zones UA, UB, UC*

La remarque porte sur une situation particulière, elle ne concerne pas l'intérêt général. La présente révision porte sur une erreur de rédaction qu'il est nécessaire de corriger.

- *Création d'une aire de stationnement*

La remarque faite est recevable et fait l'objet d'un examen du conseil municipal qui redéfinira plus précisément les orientations du secteur concerné. La demande est tout à fait justifiée et sera prise en compte dans la présente révision du PLU.

Les autres observations portent sur des situations particulières qui ne peuvent pas être prises en compte ; en effet ces remarques s'appuient sur des éléments qui ne concernent pas les révisions et modification actuelles.

## **14 – DIVERS**

- *Convention DDE*

Monsieur le Maire rappelle que ce sont les services de la DDE qui procèdent à l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol de la commune. Cette convention vise à définir des modalités de travail en commun et respecter les responsabilités de chacun.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer une convention avec l'État afin de continuer à disposer gratuitement des services de la DDE pour instruire les demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour signer cette convention.

- *Mise en réseau des médiathèques*

M. Jean-Marie PETIT informe le conseil municipal que le réseau inter médiathèques est opérationnel depuis un mois et explique les différentes tâches du logiciel informatique installé. Tout public a accès aux fonds documentaires et aux ouvrages des médiathèques de Bachy, Bourghelles et de Wannehain en 2011.

- *Bulletin Municipal 2011*

M. Jean-Marie PETIT donne l'état d'avancement du bulletin municipal 2011.

- *Conseil de jeunes à Paris*

M. Philippe ALLAERT informe le conseil du départ pour Paris des membres du conseil de jeunes le 20 décembre pour visiter l'Assemblée Nationale et finir par les illuminations de Noël.

- *Projet pédagogique*

M. le Maire donne lecture d'une demande de participation financière pour un projet pédagogique intitulé « Action continuité Écoles-Collège » qui a pour but d'harmoniser au maximum le niveau de compétences et de connaissances des élèves accueillis en 6<sup>ème</sup>.

Il explique que cette participation financière aidera à transporter les élèves et à acquérir du matériel et soumet au conseil municipal cette sollicitation. Le Conseil Municipal est tout à fait favorable sur le principe.

- *Association Hand-ball demande de salle*

M. le Maire fait part de la demande présentée par l'association de Handball de Cysoing pour louer la salle communale et de son souhait de bénéficier d'un tarif préférentiel, en effet cette association dispose dans ces effectifs de treize bourghellois. Il est proposé de louer la salle au tarif demandé aux associations du village soit 250 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer la salle au Club de Hand Ball au tarif de 250 €.

La séance est levée à 22h30.

Christelle DESCAMPS

Alain DUTHOIT

Secrétaire de séance

Le Maire